

SERVICE DE LA SÉANCE

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(Conférence des Présidents du mardi 31 juillet 2018)

| DATES | MATIN | APRÈS-MIDI | SOIR |
|---|-------|--|--|
| <p><u>Session extraordinaire</u></p> <p>JUILLET</p> <p>MARDI 31</p> | | <p>À 15 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux motions de censure (<i>art. 49, al. 2, de la Constitution</i>) : discussion commune et votes. ⁽¹⁾ | <p>À 21 h 30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lect. déf. Pt pour un État au service d'une société de confiance (1217). - Lect. déf. Pn transfert des compétences eau et assainissement (1220). |
| <p>AOÛT</p> <p>MERCREDI 1^{er}</p> | | <p>À 15 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Questions au Gouvernement. - Lect. déf. Pt liberté de choisir son avenir professionnel. - Lect. déf. Pt immigration maîtrisée, droit d'asile effectif et intégration réussie. - CMP Pt renforcement lutte contre les violences sexuelles et sexistes (1186). | <p>À 21 h 30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite odj de l'après-midi. |

(1) *Le vote sur chaque motion, d'une durée de 30 minutes, sera précédé d'explications de vote de 5 minutes par groupe et aura lieu dans les salons voisins de la salle des séances.*